

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

Ruhengeri, le 6 septembre 1947

n° 834 /Sec.

de
Monsieur le Résident,

Copie

Objet: Drapeaux.

Comme suite à votre lettre n° I646/Sec. du 27 aout 1947, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'expédie ce jour, à votre adresse, sept des dix drapeaux moyens, reçus à l'occasion de la visite de S.A.R. le Prince Régent.

L'Administrateur Territorial a.i.
WILLEMS

à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI



TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 27 AOUT 1947.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1646/Sec.4.a

Objet: Drapeaux.-

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suivant instructions de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'expédier, dès que possible:
sept des dix drapeaux moyens

vous envoyés à l'occasion de la visite de S.A.R. le Prince Régent.

Monsieur le Gouverneur désire en effet qu'il soit procédé à une nouvelle répartition des drapeaux compte tenu des besoins des autres territoires qui n'en ont pas reçu ou qui en ont obtenu en trop petit nombre.-

Le Résident du Ruanda a.i., M. DESSAINT,
sé) M. DESSAINT.-

Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de la Résidence, CL. ROSSIGNOL,

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGURI.-